Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20261112-D2026_092-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

COMMUNE DE SAINT-COULOMB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 092

Délibération n° 092-2026 – Modification du tableau des effectifs

L'an deux mil vingt-six, le lundi 9 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Coulomb, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FREDOU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**
Nombre de pouvoirs : **2**
Nombre de Conseillers présents : **20**
Quorum : **12**
Date de convocation : 02/11/2026

Membres présents : M. Jean-Michel FREDOU - Mme Sophie COEURU – M. Patrice VIVIEN – Mme Véronique WYART - M. Loïc SEVEGRAND – Mme Catherine TANIC - M. Jean-Yves LE BRIÉRO - M. Gérard BARREAU - Mme Servane CADIOU - M. Jean-Luc CAILLÉ - Mme Frédérique CALÈS - Mme Jocelyne LEGENDRE – Mme Gwenaëlle KROL - M. Sébastien MÉRY – Mme Pauline TARDY - Mme Blandine BERKELMANS – M. Didier RIAULT – M. Renaud de BOISSIEU - M. Armand JAMIER – M. Eric SCHMITT.

Absent excusé : M. Laurent BUREL (pouvoir à M. Jean-Yves LE BRIÉRO) – M. Victor LAVOLÉ (pouvoir à Mme Véronique WYART) – Mme Annie GILLAIZEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BARREAU

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, au regard des nécessités du service, de procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :

VU le tableau des emplois,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

Ajout d'un poste d'adjoint technique

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20261112-D2026_092-DE

À la suite de la fermeture du Service Autonomie à Domicile (SAD) le 31 octobre 2026, l'agent social jusqu'alors affecté au CCAS et intervenant au sein de ce service intégrera les effectifs de la commune.

Cette évolution de la situation administrative de l'agent entraîne sa radiation des effectifs du CCAS et son intégration dans les effectifs communaux.

En conséquence, il convient de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de prendre en compte ce transfert, avec effet au 2 novembre 2026.

Suppression du poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe
À la suite de l'achèvement de la mission d'archivage confiée à l'agent, le poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe n'a plus lieu d'être maintenu au tableau des effectifs.

Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique
Dans le cadre de l'évolution des besoins du service et de l'attribution de bâtiments communaux supplémentaires à l'agent technique, notamment la mairie et la bibliothèque, il est proposé d'augmenter sa durée hebdomadaire de travail de 22 heures à 28 heures afin de lui permettre d'assurer l'entretien de l'ensemble de ces locaux dans de bonnes conditions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois ci-dessous,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SAINT-COULOMB

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 novembre 2026

GRADES	POSTES CRÉÉS	POSTES POURVUS	DONT TEMPS COMPLET		DONT TEMPS NON COMPLET OU TEMPS PARTIEL
Attaché	1	1	1		
Rédacteur Principal 1ère classe	1	0	0		
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	3	3	3		
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1	0	0		
Adjoint Administratif	1	1			1
Technicien Principal 1ère classe	1	1	1		

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20261112-D2026_092-DE

Technicien	1	1	1		
Adjoint Technique Principal 1ère classe	3	3	3		
Adjoint Technique Principal 2ème classe	1	1	1		
Adjoint Technique	8	6+1=7	5		2
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe	1	1	0		1
Assistant de conservation du patrimoine principal 1ere classe	1-1=0			Archiviste	
Educateur Territorial des APS Principal 2ème classe	1	1	1		

GRADES	POSTES CRÉÉS	POSTES POURVUS	DONT TEMPS COMPLET		DONT TEMPS NON COMPLET OU TEMPS PARTIEL
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal 2ème classe	1	1	1		
Animateur Principal 2ème classe	1	1	1		
Animateur	1	0	0		
Adjoint d'Animation	3	1	1		
TOTAL	30	23	19		4

Pour extrait conforme, le 12 novembre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-COULOMB - ILLE-ET-VILAINE - LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Jean-Michel FREDOU

Transmis au représentant
de l'Etat le 12 novembre 2026
Publié le 12 novembre 2026